

# **RAPPORT de la Commission sur le PREAVIS N° 137**

## **Aula de Nyon-Marens**

La Commission se compose comme suit :

Mesdames et Messieurs,

Anne Morisod, Christine Trolliet remplace Bernadette Nelissen, Christine Vuagniaux, Fabrice Bodmer, Pascal Francfort, Jean-Paul Ursenbacher remplace Petr Lukas, Claudine Christin.

La commission s'est rencontrée le mardi 20 octobre sur place en présence de Monsieur le Municipal Claude Uldry et des chefs de service, Madame Monique Voelin et de Monsieur Claudio Di Lello, nous les remercions de toutes les informations et les réponses apportées à nos questions.

### **Extérieurs de l'Aula :**

#### **Remplacement du vitrage extérieur entre l'Aula et le bâtiment principal et réfection des piliers du couvert extérieur.**

Toutes ces réparations sont prévues pour la sécurité des usagers, principalement les élèves. En effet, la paroi située au-dessus du passage des escaliers entre la route de Divonne et la cour se désolidarise de sa base, on peut être heureux qu'il n'y ait pas encore eu d'accident. La paroi bouge lorsqu'on la touche même légèrement. Des centaines d'élèves vont et viennent dans ce périmètre.

Les piliers du passage couvert doivent être nettoyés et repeints pour les protéger de la rouille (environ 35 piliers) ceci afin de les sécuriser (lutte anticorrosion) et de les préserver le plus longtemps possible d'autant qu'ils supportent le toit du passage couvert et qu'on ne peut prendre le risque de les laisser se dégrader plus longtemps.

### **Mise en conformité des garde-corps des escaliers :**

A l'intérieur, les rampes d'escaliers ne sont pas aux normes ECA, les traverses sont horizontales et les espaces entre ces traverses sont trop importants. Il n'y a pas d'arrêt au bord du hall d'entrée, des objets pourraient tomber à l'étage inférieur. L'absence d'arrêt au bord des escaliers et du hall d'entrée permet à des objets de tomber aux étages inférieurs, ce qui peut s'avérer dangereux.

C'est pourquoi des garde-corps doivent être posés ou les barrières changées.

### **Remplacement des fauteuils et du revêtement de sol :**

Nous visitons la salle de l'Aula, nous apprenons que nous pourrions garder presque le même nombre de sièges, seul le premier rang sera supprimé.

Selon les normes ECA, il suffira d'avoir des sièges moins épais pour que le passage de 45 cm entre les sièges soit respecté. Nous sommes heureux d'apprendre qu'il n'y a pas besoin, selon la loi, de faire un passage au milieu des rangs dans la salle.

Nous constatons que les sièges ainsi que la moquette du sol sont dans un piteux état, il y a des bandes plastiques sur le sol et des réparations de fortune sur environ un tiers des sièges, sans compter qu'une partie de ceux-ci sont totalement défoncés.

Une moquette spéciale pour lieu public sera posée ainsi que de nouveaux sièges avec un petit éclairage de chaque côté dans la descente des escaliers.

La majorité de la commission abonde dans le sens du préavis, si la municipalité propose ce préavis sous l'impulsion de Vision du Réel, il est plus que nécessaire de faire ces travaux, la réfection de la salle sera appréciée non seulement pour les amateurs du festival mais

également pour les sociétés locales. La location plus lucrative de celle-ci par des spectacles organisés par des Associations (les 3 arbres par exemple) ou autres sera également un atout.

Certain commissaire se demande s'il n'y a pas lieu de revoir la climatisation, on nous répond que, si nous souhaitons intervenir pour ce genre de problème, c'est toute l'enveloppe du bâtiment qu'il faudrait isoler, changer toutes les gaines techniques, ceci aurait un coût élevé, ce n'est pas à l'ordre du jour.

Par contre, lors de la montée des escaliers pour aller à l'Aula quelques uns d'entre nous ont été surpris du mauvais état des crépis en bordure des escaliers, nous avons souhaité avoir une estimation du coût pour proposer à notre conseil un amendement pour repeindre ce crépi.

#### **Selon les informations du service des bâtiments :**

Le coût des travaux de peinture sur l'ensemble des murs du foyer revêtus avec un crépissage grossier sur les 4 niveaux est de CHF 30'000.- TTC.

Ce coût comprend la location d'un pont roulant, les protections, la préparation des murs ainsi que la fourniture et l'application d'une peinture.

Nous informons également le conseil, qu'une salle d'exposition peut être mise à disposition des usagers. Elle se trouve au 2<sup>ème</sup> étage, sa surface est de 75 m2, elle est en bon état. Il n'y a pas d'accès pour personne handicapée. Cette salle est proposée à la location sur le site de la commune. Actuellement elle est occupée par l'Association des 3 Arbres pour le dépôt de leur matériel. Cette salle pourrait être utilisée lorsque la salle de la Brèche sera occupée par les services communaux.

#### **Amendement :**

La commission, dans sa majorité souhaite proposer au Conseil Communal de Nyon l'amendement suivant :

Un complément de crédit de CHF 30'000.- pour les travaux de peinture sur l'ensemble des murs du foyer revêtus avec un crépissage grossier sur les 4 niveaux.

Ce coût comprend la location d'un pont roulant, les protections, la préparation des murs ainsi que la fourniture et l'application d'une peinture.

Le crédit total demandé pour le préavis 137 est de CHF 755'000.-.

#### **Conclusion :**

L'Aula de Nyon–Marens est actuellement la seule salle de spectacle à Nyon de 500 places avec jardin, elle est nécessaire à divers utilisateurs. Si bien sûr, elle rendra de précieux services à Vision du Réel, c'est aussi pour les autres sociétés locales que cette réfection est importante. Le concours international de danse Martinelli a accepté de reporter son spectacle pour permettre la réfection de la salle. Le Conservatoire de musique de l'Ouest Vaudois, l'Ecole de Musique, la Fanfare Municipale et d'autres spectacles proposés aux Nyonnais ont aussi une grande importance pour la vie culturelle de notre ville. Et c'est aussi surtout pour le confort des Nyonnais qui ont droit à une salle confortable lorsqu'ils vont simplement voir leurs enfants sur scène ou se divertir en assistant à un spectacle.

Il faut être conscient que CHF 145'00.- sont dévolus à la mise en sécurité de cette infrastructure, sans compter que la salle sera enfin aux normes ECA ce qui n'est pas négligeable.

Comme le dit la Municipalité, cette rénovation donnera à cette salle une nouvelle jeunesse, elle lui donnera une nouvelle valeur en termes de confort et de qualité et permettra d'augmenter sa fréquentation.

La commission dans sa majorité est convaincue de la nécessité de ces travaux et vous recommande d'accepter ce préavis tel que proposé.

Au vu de ce qui précède,

## **Le Conseil communal de Nyon**

### **Vu**

le préavis N° 137 concernant la demande de crédit de réalisation de CHF 755'000.- pour la rénovation partielle de l'Aula de Nyon-Marens comprenant :

- le remplacement des fauteuils et du revêtement de sol de la salle,
- la mise en conformité des garde-corps des escaliers,
- le remplacement d'un vitrage du couvert extérieur,
- la peinture sur l'ensemble des murs du foyer sur les 4 niveaux.

**oui :** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu :** que le dit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. Un crédit de CHF 755'000.- TTC est accordé à la Municipalité pour financer la rénovation partielle de l'Aula de Nyon-Marens comprenant :

- le remplacement des fauteuils et du revêtement de sol de la salle,
- la mise en conformité des garde-corps des escaliers,
- le remplacement d'un vitrage du couvert extérieur,
- la peinture sur l'ensemble des murs du foyer sur les 4 niveaux.

2. Ce montant sera porté en augmentation du compte 9143-05 de l'établissement secondaire de Nyon-Marens, dépense amortissable en 10 ans.

### **La Commission :**

Mesdames et Messieurs  
Anne Morisod,  
Christine Trolliet  
Christine Vuagniaux,  
Fabrice Bodmer,  
Pascal Francfort  
Jean-Paul Ursenbacher,  
Claudine Christin.

Nyon, le 30 octobre 2009